

L'ACTUALITÉ
JURIDIQUE
DROIT ADMINISTRATIF

AIDA

Dossier
Page 1814

LA LOI ESSOC, UNE NOUVELLE VISION DE L'ÉTAT?

La loi du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) s'inscrit dans le prolongement d'un mouvement ancien de simplification et de renforcement des droits des administrés mais aussi dans le droit fil du discours du gouvernement sur la limitation du champ d'action de l'Etat.



Version numérique incluse*



DOMAINE

Le nouveau droit de l'image des biens publics : pas si nouveau, pas si « bien »
p. 1850

Le Conseil d'Etat a réglé le statut et le régime de l'image des biens publics. Enterrant la jurisprudence *Commune de Tours*, il décide que ces images ne sont ni des biens ni des dépendances domaniales.

FINANCE ET FISCALITÉ

Gestion de fait et logement de fonction
p. 1856

Toute opération illégale entraînant la signature d'un mandat de paiement à l'intention du comptable ne constitue pas une gestion de fait de l'ordonnateur.

JUSTICE

« La citoyenneté est le ciment de la République »
p. 1804

L'étude annuelle du Conseil d'Etat, rendue publique le 27 septembre, réfute l'idée d'une crise de la citoyenneté et analyse les deux aspects de cette notion.

DALLOZ



9 782996 318321

HEBDOMADAIRE – 1^{er} octobre 2018 – N° 32 – 2018

Pages 1801 à 1864

AJDA

31-35, rue Froidevaux,
75685 - Paris cedex 14
Tél. : 01 40 64 54 54
Fax : 01 40 64 54 66

Pour joindre un correspondant,
composez le : 01 40 64 suivi des
chiffres figurant à la suite de son nom

Hebdomadaire - 74^e année

Président,
Directeur de la publication
Philippe Déroche

RÉDACTION
aj@dalloz.fr

Directeur scientifique
Fabrice Melleroy

Rédactrice en chef
Marie-Christine de Montecler (5474)

Rédacteur en chef adjoint
Jean-Marc Pastor (5405)

Rédaction
Carine Biget (5435)
Emmanuelle Maupin (5306)

Conseil scientifique
Bernard Dreyfus, Yves Jégouzo,
Christine Maugué, Nicolas Portier,
Vincent Potier, Loïc Poupot,
Nil Sychowicz, Didier Truchet,
Philippe Yolka

1^{er} secrétaire de rédaction
Caroline Charrier (5368)

Secrétaires de rédaction
Sylvie De Sousa (5455)
Anne Tuttle (5338)

ABONNEMENTS / MARKETING

Directrice des abonnements
Yvette Nay
80, avenue de la Marne,
92541 Montrouge cedex
ventes@dalloz.fr, fax : 01 40 64 89 92

Responsable relation clients
Ginette N'Koua
01 40 92 20 85 (0,12 € TTC/mn)

Publicité
Myriam Lacroix
Tél. : 01 40 92 69 66
mlacroix@editions-legislatives.fr

France métropolitaine 1 an :
622,81 € TTC
Etranger 1 an : 676,00 € HT
Prix au numéro : 33,69 € TTC

L'Actualité juridique
droit administratif est éditée par
EDITIONS DALLOZ
SAS au capital de 3 956 040 €
Siège social : 31-35, rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14

RCS Paris 572 195 550,
CODE APE 5811 Z
N° SIRET 572 195 550 00098
N° TVA FR 69572195550
N° CPPAP : 1222 T 79888

JOUVE, 1, rue du Docteur-Sauvé,
53100 Mayenne
Dépôt légal - octobre 2018

Société des Editions Lefebvre-Sarrut
© Editions Dalloz - L'Actualité
juridique droit administratif,
octobre 2018



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Certification PEFC™
Indice Eutrophisation : 0,08 kg/t

SOMMAIRE..

N° 32/

hebdomadaire - 1^{er} octobre 2018

pages 1801 à 1864

Retrouvez l'AJDA sur Twitter @AJDA_Dalloz

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

1806 La Cour des comptes pointe les « faiblesses » du dispositif de contractualisation

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales, la Cour des comptes reconnaît les efforts de gestion des collectivités territoriales depuis 2014. Et s'interroge sur l'efficacité du nouveau dispositif de contractualisation pour permettre la poursuite de ces efforts.

1807 Projet de loi de finances pour 2019: pas de surprise pour les collectivités

Le projet de loi de finances pour 2019 mise sur un déficit public de 2,8 % du PIB et une croissance de 1,7 %. 4164 emplois nets devraient disparaître dans les services de l'Etat.

1810 Délai de transfert d'un demandeur d'asile à l'État responsable de sa demande

Le Conseil d'Etat revolt sa jurisprudence sur les conditions de reprise du délai de remise à un autre Etat membre de l'Union d'un demandeur d'asile « dubliné » lorsque ce délai a été interrompu par un recours contre l'arrêté ordonnant sa remise.

JURISPRUDENCE COMMENTÉE

1860 Les pouvoirs de police du préfet face à un trafic de stupéfiants dans une boîte de nuit

Conclusions de Guillaume de La Taille

Même si le 3. de l'article L. 3332-15 du code de la santé publique ne l'indique pas expressément, la durée de six mois pendant laquelle le préfet peut fermer un débit de boissons à raison d'actes criminels ou délictueux n'est qu'un maximum.



*A l'aide de vos identifiants, retrouvez votre revue sur Dalloz-Revues.fr et sur l'appil Dalloz pour smartphone et tablette.

1801 TRIBUNE

- 1801 À quoi sert la faute lourde en matière de police administrative ?, par Patrick Wachsmann

1804 AU FIL DE L'ACTUALITÉ

- 1804 **Questions à François Séners et Timothée Paris,** « La citoyenneté est le ciment de la République »
- 1806 La Cour des comptes pointe les « faiblesses » du dispositif de contractualisation
- 1806 Atteinte aux installations portuaires : qui paie la contravention de grande voirie ?
- 1807 Projet de loi de finances pour 2019 : pas de surprise pour les collectivités
- 1808 Rejet d'une demande de protection subsidiaire : l'appel peut ne pas être suspensif
- 1808 Le projet de loi de financement de la sécurité sociale est dévoilé
- 1809 Dopage et rétroactivité *in mitius*
- 1809 Gestion des ports : seule l'exonération des SEM est contraire à la Constitution
- 1810 Être intéressé au litige suffit pour être entendu à l'audience

- 1810 Délai de transfert d'un demandeur d'asile à l'État responsable de sa demande

- 1811 Contrôle du juge sur le montant de l'amende pour recours abusif

1812 VEILLE DE JURISPRUDENCE

- 1812 L'instruction qui en disait trop
- 1812 De quel juge relève un litige portant sur une formation à distance ?
- 1813 Chèque de rentrée et égalité entre élèves du public et du privé
- 1813 Refus de visa au conjoint impliqué dans un génocide
- 1813 Protection fonctionnelle d'un agent candidat à une élection locale

1814 DOSSIER

LA LOI ESSOC, UNE NOUVELLE VISION DE L'ÉTAT ?

- 1815 La loi ESSoC, révolution ou involution ?, par Gilles Dumont
- 1821 La demande en appréciation de régularité : une « purge juridictionnelle » à l'avenir incertain, par Olga Mamoudy

- 1828 « Une administration qui s'engage... », par Sébastien Saunier

- 1837 Quel droit à l'erreur ?, par Alix Perrin et Ariane Vidal-Naquet

1850 JURISPRUDENCE COMMENTÉE

- 1850 **Le nouveau droit de l'image des biens publics : pas si nouveau, pas si « bien »**, CE, ass., 13 avril 2018, *Société Les Brasseries Kronenbourg d'Établissement public du domaine national de Chambord*, note Fanny Tarlet
- 1856 **Gestion de fait et logement de fonction**, CE 9 juillet 2018, concl. Louis Duthelllet de Lamoignon
- 1860 **Qui peut le plus, peut le moins - Les pouvoirs de police du préfet face à un trafic de stupéfiants dans une boîte de nuit**, CAA Bordeaux, 12 juillet 2018, *Préfet de la Gironde*, concl. Guillaume de La Taille

1864 INDEX
